

Jeudi 6 juillet 2023

Ecole St Adrien : préparation de la rentrée 2023

Madame, Monsieur, chers parents,

Notre année scolaire touche à son terme et les vacances s'annoncent... De notre côté nous souhaitons d'ores et déjà vous communiquer un certain nombre d'informations relatives à la rentrée 2023.

Prenez le temps de lire attentivement cette circulaire : elle annonce une série d'informations importantes pour la rentrée 2023 tant au niveau de la prérentrée qu'au niveau de l'organisation d'année.



A savoir aussi, toutes les informations liées à la rentrée (fournitures, ARBS...) sont mises en ligne sur le site l'établissement :

<https://www.saintadrien-lasalle.fr/preparez-la-rentree-2023-2024/>

Vers la rentrée 2023

Avant la rentrée des classes :

✖ **Livres ARBS:** Pour les manuels scolaires, l'école St Adrien passe par l'A.R.B.S., structure associative qui met en place un service clé en main de vente et de rachat de collections complètes. Pour cela, vous devez vous inscrire sur le site www.arbs.com avant le 15 août 2023 pour une **distribution des manuels le vendredi 1^{er} septembre de 9h à 11h30.**

✖ **Fournitures scolaires :** Afin de vous éviter le stress des courses de rentrée, l'APEL vous propose de commander vos fournitures scolaires sur internet, à un tarif préférentiel. La circulaire «fournitures scolaires 2023-2024 » donne toutes les précisions nécessaires. Attention : les parents intéressés par cette proposition de l'APEL doivent passer leur commande avant le 31 juillet. Pour les parents qui ne souhaitent pas recourir à ce service, il est possible d'accéder aux listes de fourniture sur le site se St Adrien.

Accueil des familles :

✖ **Vendredi 1^{er} septembre de 10h à 11h30 :** accueil des familles de l'école. **Ce matin-là, tous les élèves pourront, s'ils en ont le souhait et la possibilité, passer à l'école accompagnés par un adulte.** L'idée de ce temps est très simple : il s'agit de donner la possibilité aux élèves de faire connaissance avec leur enseignant(e), de découvrir la classe où ils seront scolarisés,

de poser les dernières questions avant la rentrée... Pour les parents, ce sera l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant(e) et de recevoir le livret d'année¹.

✖ La rentrée des classes :

La rentrée des élèves est fixée le lundi 4 septembre 2023.

- Ce jour-là, l'école sera ouverte à partir de 8h.
- Les listes des classes, du CE1 au CM2, seront affichées sur les fenêtres du bâtiment à gauche dans la cour.
- L'enfant attendra ensuite devant sa liste de classe.
L'enseignante l'accueillera dès **8h15** pour monter en classe à 8h25.

Pour le niveau CE1 :

Afin de faciliter la rentrée des CE1 dans leur nouvelle école, les élèves de ce niveau seront accueillis à 8h45 pour une entrée en classe à 9h.

Attention : rentrée décalée pour les CE1.

✖ Cadre général pour l'année scolaire : les horaires de l'école

Voici les horaires de l'école :

7h30-8h : Garderie
8h-8h25 : Accueil sur la cour
8h25-11h30 : Cours
A partir de 11h30 : pause méridienne
13h20-13h30 : Accueil sur la cour
13h30-16h30 : cours
16h30-17h30 : étude
17h30-18h25 précises : garderie

Quelques dates à retenir

Les réunions de parents (dans la salle Agora) :

- Les CE1 : le vendredi 22 septembre de 18h30 à 20h
- Les CE2 : le lundi 18 septembre de 18h30 à 20h
- Les CM1 : le mardi 12 septembre de 18h30 à 20h
- Les CM2 : le mardi 26 septembre de 18h30 à 20h

Pour les parents dont l'enfant est inscrit au catéchisme au sein de l'école :

- Réunion parents : le jeudi 28 septembre à 18h30 [salle Agora]

Les photos de classes et individuelles :

- Vendredi 8 septembre

Célébrations de rentrée :

- Le mardi 3 octobre après-midi

¹ Pour les parents non présents le 1.09, le livret sera remis à l'aîné le jour de la rentrée.

Aménagement du calendrier 2023-2024 :



Décalage des dates des vacances de Pâques 2024 : en raison du cumul des jours fériés début mai 2024 (8 mai puis pont de l'Ascension du 9 au 12 mai), **les vacances commenceront mardi 23 avril** après la classe (au lieu du vendredi 19 avril au soir). **Les cours reprendront lundi 13 mai** (au lieu de lundi 6 mai).

A noter :

- Pour le démarrage et la fin des vacances de printemps, nous serons donc en décalage avec le calendrier de l'Education Nationale.
- Cet aménagement de calendrier est appliqué sur l'ensemble scolaire St Adrien, sur l'école Notre Dame ainsi que pour un certain nombre d'établissements de l'Enseignement Catholique de notre diocèse.

Démarches à effectuer avant le 23 août

Pour que nous puissions préparer au mieux la rentrée de septembre, **nous vous demandons de bien vouloir renseigner un formulaire en ligne (jotform) avant le 23.08.2023 ; à raison d'un formulaire par enfant.**

Ce formulaire porte sur trois aspects :

❶ La restauration (choix entre menu standard et menu de substitution) :

Même si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce formulaire. Cela nous permettra de gérer un éventuel repas occasionnel. Pour les parents séparés, nous les invitons à se concerter préalablement et à ne remplir qu'un seul formulaire.

❷ Les autorisations de sortie, l'étude et la garderie : cf. paragraphe « autorisations de sortie »

❸ Les communications avec l'APEL : fait d'autoriser ou non l'établissement à communiquer votre adresse mail à l'association des parents d'élèves

Pour accéder au formulaire en ligne :

[Cliquez ici pour accéder au formulaire](#)

Ce formulaire sera à compléter en ligne avant le 23 août. Pensez également à l'imprimer, le signer et nous remettre une copie lors de la rentrée des classes.

Attention : c'est ce formulaire qui définit les conditions de sortie des élèves. Il est donc impératif que nous ayons toutes les informations avant le 23 août.

Autorisations de sortie

Pour les sorties, le formulaire en ligne précise 3 cas de figure :

- L'enfant peut sortir seul (étiquette verte accolée sur la carte)
- L'enfant peut sortir sous la présence d'un adulte (étiquette jaune accolée sur la carte)
- L'enfant peut sortir sous la présence d'un adulte nommément identifié (étiquette rouge accolée sur la carte)

Pour éclairer votre choix, voici une explication complémentaire :

Pour les élèves qui ne sont pas autorisés à quitter seuls l'établissement, deux cas de figure se présentent :

	❶ L'élève doit attendre la présence d'un adulte qu'il connaît	❷ L'élève doit attendre la présence d'un adulte préalablement identifié.
Exemple	Enfant repris en voiture au dépose minute situé Carrière Delporte.	Enfant que seuls les parents et la nourrice peuvent reprendre.
Accès concernés	Tous les accès sont possibles : rue Jean-Baptiste de La Salle, carrière Delporte, avenue du bois.	Seule la sortie par la rue Jean-Baptiste de Salle est alors possible.
Procédure	Compléter et signer le formulaire. Vérifier en début d'année la carte de sortie.	Compléter et signer le formulaire en précisant le nom des personnes autorisées à reprendre votre enfant. Vérifier en début d'année la carte de sortie. En cours d'année : nous informer en cas de changement portant sur les personnes autorisées à reprendre votre enfant.

Informations diverses :

Le secrétariat de l'école sera fermé du 11 juillet (soir) au 22 août (matin).

Durant l'année scolaire, de nombreuses circulaires vous parviendront **via ECOLE DIRECTE**.
Merci de consulter très régulièrement votre compte.

Un identifiant et un mot de passe seront transmis aux nouvelles familles autour du 22 août.

Rappel : tous les documents de rentrée sont également disponibles en ligne :
www.saintadrien-lasalle.fr

Merci de votre confiance.

Soyez assurés de notre dévouement.

Nous vous souhaitons de très belles vacances.

François BOEKTAELS, chef d'établissement et l'équipe pédagogique.